

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

SNUEP
F.S.U.

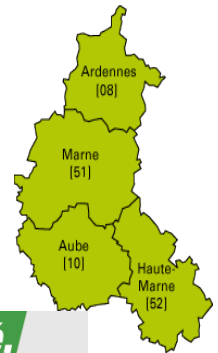
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



FEVRIER -MARS 2017

Journal n°3 - 2016-17

ÉDITO du Secrétaire Académique



**Le SNUEP-FSU : un syndicat engagé, combatif et déterminé,
pour tous et toutes, LP, SEP, SEGPA et EREA**

Chers collègues,

À mesure que l'on approche des échéances de l'élection présidentielle, un scrutin dont on connaît la portée dans la vie politique française, les inquiétudes croissent quant aux postures et aux programmes des candidats.

Le Front national s'est fait jusque-là plutôt discret, tapi dans l'ombre, en laissant s'écharper les autres candidats, certains reprenant à leur compte les thématiques xénophobes et identitaires. La gauche offre le spectacle d'une extrême division, voire d'une fracture pour le Parti socialiste, embarrassé par la victoire de Benoît Hamon aux primaires, et tenté, pour plusieurs de ses membres, par l'aventure Emmanuel Macron. Quant à la droite, elle voit aujourd'hui son candidat, François Fillon, qui s'était lui-même dressé en paragon de vertu, éclaboussé par les révélations du Canard Enchaîné sur le Pénelope Gate et des rémunérations extravagantes sinon indues. Pourtant la période devrait être un moment de débat, de propositions, pour des alternatives à une politique d'austérité mise en place en Europe et pour penser un modèle de progrès social pour tous.

Les Français manifestent beaucoup de défiance vis-à-vis du personnel politique mais expriment leur intérêt pour le débat public et le vote. Travaillons avec toutes les forces progressistes au renouveau de notre vie démocratique.

Secrétaire Académique
SNUEP-FSU REIMS
Régis DEVALLE

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ACADEMIE DE REIMS

Régis DEVALLÉ - 18, rue de Vitry - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS – 06 12 68 26 60
courriel : reims@snuep.com – site internet : www.reims.snuep.com

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

MUTATION INTER 2017

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Le ministère, une fois de plus, va communiquer le projet d'affectation avant la CAPN. Cette pratique bafoue toutes les règles de confidentialité qu'imposent les textes régissant les CAPN, nous continuons à la condamner. Les personnels méritent une information fiable : celle issue de la CAPN. Ces dernières années, nous avons fait la démonstration de notre efficacité en apportant des améliorations au projet et nous poursuivrons dans cette voie.

La CAPN Mutation inter-académique 2017 se déroulera du 1er au 3 mars 2017.

Permanences téléphoniques au siège national pour les résultats :
mercredi 1er et jeudi 2 mars de 10 h à 20 h et le vendredi 3 mars de 10 h à 13 h.
Tel : 01 45 65 02 56 - 01 45 65 02 69 - mail : capn@snuep.fr

Résultats par mail : Si vous êtes syndiqué-es, vous recevrez les résultats par mail directement au fur et à mesure de l'avancement des résultats par discipline (disciplines générales le 1er jour et quelques disciplines industrielles, la suite des indus. et les disciplines tertiaires le 2e jour).

PPCR

Au 1er janvier 2017 tous les échelons sont revalorisés. Il s'agit de la première mesure du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Le décret n° 2016-1620 du 29 novembre 2016 fixe les nouveaux indices correspondant à chaque échelon. Les tableaux ci-dessous nous donnent la valeur de l'indice majoré (IM) ainsi que les gains résultant de cette revalorisation.

Le gain sur salaire est calculé sur la base de la valeur nette du point d'indice après déduction des cotisations sociales et hors toute prime et indemnité. Au 1er février 2017, la valeur du point d'indice augmente de 0,6 %. Le « gain sur salaire net » tient compte du transfert primes/points qui en contrepartie d'une augmentation de 4 points de traitement indiciaire (soit 15,08 € net par mois) prévoit une déduction (« abattement ») de 13,92 € net par mois. Cette déduction est forfaitaire et ne renvoie spécifiquement à aucune indemnité ni prime. Ce transfert n'impacte quasiment pas le traitement net mensuel (+1,16 €) mais sera pris en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Le salaire net mensuel moyen d'un-e professeur-e est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du secteur privé.

Les comparaisons internationales sont défavorables à la France : au bout de 15 ans de carrière, le salaire des professeur-es du 2nd degré est inférieur de 17 % à la moyenne de l'OCDE.

Ces constats résultent d'une politique salariale calamiteuse : de 2000 à 2015, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice aggravée par le gel de la valeur du point depuis juillet 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension conduisent à une perte en euros constants équivalant à deux mois de salaire par an.

La décision gouvernementale d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice (0,6 % au 1er juillet 2016 puis 0,6 % au 1er février 2017) marque la volonté de sortir de cette situation injuste de régression salariale, mais elle ne peut être qu'un premier pas au regard des attentes des personnels.

Pour le SNUEP-FSU, la revalorisation spécifique au 2nd degré ne peut être qu'un début de réponse au déclasserement subi par nos professions.

Elle doit être un point d'appui pour poursuivre nos actions afin d'améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

Classe normale						Hors classe					
Ech.	IM actuel	IM au 1/01/2017 ¹	Gain IM dont 4 pts transfert primes/points	Gain ² sur le salaire net mensuel		Ech.	IM actuel	IM au 1/01/2017 ¹	Gain IM dont 4 pts transfert primes/points	Gain ² sur le salaire net mensuel	
				01/01/2017	01/02/2017					01/01/2017	01/02/2017
11	658	664	6	7,54	7,59	7	783	793	10	22,63	22,76
10	612	620	8	15,08	15,17	6	741	751	10	22,63	22,76
9	567	578	11	26,40	26,55	5	695	705	10	22,63	22,76
8	531	542	11	26,40	26,55	4	642	652	10	22,63	22,76
7	495	506	11	26,40	26,55	3	601	611	10	22,63	22,76
6	467	478	11	26,40	26,55	2	560	570	10	22,63	22,76
5	458	466	8	15,08	15,17	1	495	516	21	64,10	64,49
4	445	453	8	15,08	15,17						
3	432	440	8	15,08	15,17						
2	376	383	7	11,31	11,38						
1	349	353	4	0,00	0,00						

1. Décret n° 2016-1620 du 29 novembre 2016.
2. Personne n'est à cet échelon au 01/01/2017
3. Valeur mensuelle du point d'indice net : 3,77085 € au 01/01/2017 et 3,79348 € au 01/02/2017.

DEMISSIONS

UNE ALERTE A PRENDRE AU SERIEUX

Le nombre global d'enseignants démissionnaires a doublé en 4 ans ; le phénomène touche enseignants titulaires comme stagiaires. Certes, rapporté à l'ensemble des enseignants, la proportion demeure faible mais est-ce la raison, comme le fait le Ministère, pour minorer le phénomène et surtout éviter de creuser les motifs de ces départs ?

Chacun éprouve dans les établissements du second degré les effets des hausses d'effectifs insuffisamment anticipées, le poids grandissant de méthodes de gestion autoritaires, l'ineptie de réformes inefficaces mais source de désorganisation. Le sentiment grandissant de perte de sens du métier, la lassitude devant l'empilement demandé des tâches gagne nos professions même si l'envie de contribuer à l'émancipation de tous les jeunes continue à être un ressort

CONGRES SNUEP-REIMS

LP GUSTAVE EFFEL 23/24 JANVIER 2017

Le SNUEP-FSU prépare son 6^{ème} Congrès national qui aura lieu à Bourges du 27 au 31 mars 2017. Avant cela, chaque section académique devait tenir son congrès académique dans le souci de vous faire participer aux décisions et de construire avec vous les futurs mandats de notre organisation syndicale. Près de 140 délégué-es nationaux mandaté-es sont attendus venant de toutes les académies métropolitaines et ultramarines. Il travailleront à l'écriture des mandats et réfléchiront aux possibles évolutions de notre outil syndical pour le rendre encore plus efficace.

Nous avons tenu notre congrès académique au LP Eiffel de Reims, accueilli de main de maître par notre correspondant local Alain DEBARLE.

Le congrès s'est déroulé sur 2 jours accueillant 13 congressistes le 1^{er} jour et 16 le second. Nous avons travaillé sur les nouveaux mandats proposés pour la nouvelle mandature par la direction nationale, n'hésitant pas à apporter des propositions d'amendement.

Nous avons aussi élu une nouvelle équipe dirigeante pour les 3 années à venir.

Le Secrétaire Académique a été renouvelé dans ses fonctions, il s'agit de :

- Régis DEVALLE PLP Mathématiques Sciences Physiques
LP SAINT-EXUPERY de SAINT-DIZIER

Il sera aidé dans sa tâche par le bureau académique composé de :

COMPAROT NATHALIE - PLP LETTRES HISTOIRE – 10 BAR SUR SEINE
COUVREUX PASCALE – PLP GESTION ADMINISTRATIVE – 51 VITRY LE FRANCOIS
DAMMEREY JEROME – PLP MATHS SCIENCES PHYSIQUES – 51 REIMS
DEBARLE ALAIN – PLP CARROSSERIE – 51 REIMS
DEFEVER DOMNIQUE – PLP GE ELECTROTECHNIQUE – 52 CHAUMONT
DUSSART FLAHERTY PIERRE – PLP LETTRES ANGLAIS - 51 VITRY LE FRANCOIS
FONTAINE FREDERIC – PLP PEINTURE – 52 SAINT-DIZIER
HACQUIN BEATRICE – PLP LETTRES ANGLAIS – 52 WASSY
MEHAULT CEDRIC – PLP MSMA – 51 EPERNAY
PIAT NATHALIE – PLP GESTION ADMINISTRATIVE- 51 REIMS
PREVOST BERNARD – PLP RETRAITÉ – 51 PIERRY
PREVOT LUDOVIC – DDFPT – 52 SAINT-DIZIER
PROD'HOMME LAURENT – PLP HORTICULTURE – 51 TINQUEUX
RINGAUD FREDERIC – PLP LETTRES HISTOIRE – 08 CHARLEVILLE-MEZIERES
VILLEGAS JEROME – DDFPT – 52 WASSY

Les Secrétaires Départementaux seront :

- COMPAROT NATHALIE - PLP LETTRES HISTOIRE – 10 BAR SUR SEINE
- RINGAUD FREDERIC – PLP LETTRES HISTOIRE – 08 CHARLEVILLE-MEZIERES
- PROD'HOMME LAURENT – PLP HORTICULTURE – 51 TINQUEUX
- DEFEVER DOMNIQUE – PLP GE ELECTROTECHNIQUE – 52 CHAUMONT

Le Trésorier Académique sera :

- Ludovic PREVOT

Les 4 personnes qui se rendront au Congrès National, mandatées par l'Académie :

- Régis DEVALLE
- Ludovic PREVOT
- Béatrice HACQUIN
- Dominique DEFEVER